

## CONSEIL MUNICIPAL DU 24 Août 2021

Absents excusés : Gabrielle CARVALHO (procuration à Christian VITU)  
Secrétaire de séance : Benjamin RENNER

Approbation du Conseil Municipal du 27 Juillet 2021 : voté à l'unanimité.

### **Délégations de Monsieur le Maire :**

- PETITJEAN : tondeuse : 1320 €
- BERGER LEVRAULT : BL ENFANCE : 2920.80 €
- CITEOS : programmation et abaissement drivers EP : 8400 €
- BRICE MARCEL ENERGIES : collecteurs : 6506.77 €

### **Décisions modificatives :**

Néant

### **Tarifs périscolaires :**

Monsieur le Maire propose de modifier les tarifs périscolaires à compter du 02 Septembre 2021 comme suit :

#### ***Repas cantine :***

4.50 € (au lieu de 4.30 €) et 6.75 € en cas de non réservation dans les délais.

4.40 € (au lieu de 4.20 €) et 6.60 € en cas de non réservation dans les délais (QF inférieur à 800).

#### ***Garderie :***

Tarif horaire : 2 € (au lieu de 1.95 €) et 1.50 € (au lieu de 1.45 €) en cas de QF inférieur à 800.

Garderie méridienne pour les enfants atteints d'allergie : 1.50 € au lieu de 1.45 €.

Le règlement sera modifié dans ce sens ainsi que par l'ajout de délais dans les réservations aux services périscolaires.

Pour la cantine : réservation 3 jours avant à 12h. Annulation possible jusqu'à la veille.

Voté à l'unanimité.

### **Autorisation à donner à Monsieur le Maire de recruter des agents non titulaires de remplacement, occasionnels ou saisonniers :**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser, pour la durée de son mandat, à recruter :

- Des agents non titulaires pour remplacer des agents momentanément indisponibles
- Des agents non titulaires à titre occasionnel (accroissement temporaire d'activité) ou saisonnier.

Monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération.

Voté à l'unanimité.

### **Participations de la commune aux syndicats et associations pour l'année 2021 :**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les participations de la Commune aux différents syndicats et associations comme suit :

#### **Syndicats :**

SIVOM : 19 093.82 €

SMIC : 680 €

#### **Associations :**

Association des Maires des Vosges : 337.88 €

Association des Maires Ruraux des Vosges : 125 €

CNAS : 4356.60 €

ADEMAT : 20 €

CVO : 761.47 €

Communes Forestières : 700 €

US MEMORY : 10 €

CAUE : 106.25 €

Fondation du Patrimoine : 120 €

Voté à l'unanimité.

### **Vente d'affouages à la société BLAUDEZ DUC :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de céder les affouages non vendus à la société BLAUDEZ DUC aux tarifs suivants :

- 3 stères de hêtre à 10 € l'unité.
- 67 stères de chêne à 8 € l'unité.

Voté à l'unanimité.

### **Questions diverses :**

- Un marché public d'assurances pour la période 2022/2025 en consultation avec RISK PARTENAIRES (conseil en audit d'assurances) a été signé. Ont été retenus :

Responsabilité Civile : SMACL : 1232.13 €

Protection fonctionnelle : GROUPAMA : 100.53 €

Protection Juridique : GROUPAMA : 859.57 €

Flotte automobile + auto mission : SMACL : 1740.34 €

Dommages aux Biens et Risques Annexes : GROUPAMA : 4062.95 €

- Un pass sanitaire est obligatoire pour avoir accès aux ERP (établissement recevant du public) mais pas d'obligation pour la mairie. Une attestation de mise en place du protocole sera demandée aux associations et des vérifications seront faites pour les locations de salles.

- la commission fleurissement s'est réunie, elle a retenu 21 maisons. Les qualifiés se verront remettre un bon d'achat de 30 € chez le maraîcher local La Ferme de la Source.

- Un contrat avec VOSGES FM sera reconduit cette année avec la possibilité de 5 campagnes intensives, 12 reportages (1 par mois) au montant de 1490 € HT.

- Le logiciel BL enfance a été installé ; il permet de gérer les inscriptions et réservations au service périscolaire.
- Une caméra piège a été installée dans la cour de l'école pendant les vacances afin de surprendre les personnes qui dégradent l'école (graffitis...).
- Le festival Festi la Vida n'aura pas lieu cette année.
- Des mesures de chlore résiduel seront effectuées sur le secteur des Trayes et du Pranzieux chez l'habitant.
- La mise en service de la régulation du chauffage à l'école aura lieu vendredi par la société R2E.
- Une vente de brioches au profit de l'ADAPEI aura lieu le samedi 16 Octobre.
- Le marquage du parking Place du Bexy est en cours ainsi que les passages piétons.
- Il s'avère compliqué de créer sur la commune un centre de vaccination éphémère ; en effet cela requiert la recherche de soignants et de bénévoles.
- Un questionnaire concernant l'éventuelle création de zones de quiétude dans la forêt ainsi que l'accès aux forêts en véhicules motorisés sera distribué dans le Quoi d'Neuf à Raon.
- La balance au Parcours de Santé est à refaire.

Fin de séance à 22h40.